



Centre Labellisé d'Entraînement

Règlement Intérieur

Saison 2019/2020

Nom : _____ Prénom : _____ Date de Naissance : _____

Adresse : _____

e-mail : _____

Téléphones : _____ / _____ / _____

Nom de l'établissement scolaire : _____ Classe : _____

e-mail de l'établissement scolaire : _____

Article 1 : Généralités.

Chaque joueur (euse) admis par le Comité du Morbihan à participer aux séances du C.L.E. accepte le présent règlement. Celui-ci est accepté et signé par le jeune, ses parents, le président du club et l'entraîneur pour chaque nouvelle saison sportive.

Article 2 : Objectifs.

Le but de la présente structure est d'offrir un complément d'entraînement à des jeunes motivés et détectés. Cette structure a également pour objectif de préparer au mieux un athlète qui souhaiterait intégrer une structure permanente comme le Pôle France, le Pôle Espoir régional ou un Centre de Formation.

Article 3 : Organisation antenne Vannes/Lorient.

La structure propose 3 séances collectives par semaine

- Lundi 18h -20h - salle spécifique du FLK, LORIENT - Entraîneurs : Luc GAUTHIER et Jordan MARS
- Jeudi 18h -20h – Gymnase René LANESTER – Entraîneur : Jordan MARS
- Mardi 18h-20h - salle spécifique le Raquer, PLOEREN Entraîneur : Julien DESMOULIERES
- Jeudi 18h-20h – salle spécifique le Raquer, PLOEREN – Entraîneurs : Alexis AUDO et Julien DESMOULIERES

Des séances individuelles peuvent également être proposées par les entraîneurs à certains jeunes sous conditions financières.

De même, des parents peuvent demander des séances individuelles sous conditions financières.

Les tarifs sont sur le site du Comité.

Article 4 : Absences.

Toute absence doit être signalée le plus tôt possible au responsable de la séance par SMS

- Responsable antenne Lorient : Jordan Mars 06 18 20 80 19
- Responsable antenne Vannes : Julien Desmoulières 06 52 35 25 58

Article 5 : Suivi sportif.

Pour faciliter la coordination entre les différents entraîneurs intervenants avec le joueur, un cahier de format 17X22 vous sera demandé pour la saison (pour les joueurs intégrant le CLE cette saison ou pour les joueurs dont le cahier est abîmé). Ce cahier a également pour but de rendre le joueur progressivement plus autonome. Il doit l'avoir en **permanence** dans le sac de sport. (Séances CLE, séances club, stages et compétitions)

Les changements de raquette ou revêtement(s) doivent se faire en coordination avec les entraîneurs du CLE et du club.

Les entraîneurs (club) des joueurs peuvent assister et participer aux séances du CLE.

Le coaching : Lors des compétitions, le coaching doit se faire en priorité avec l'un des entraîneurs du CLE. En cas d'indisponibilité des entraîneurs, le parent peut, s'il le souhaite, intervenir.

Article 6 : Suivi médical.

Les joueurs doivent satisfaire aux visites médicales mises en place par le C.L.E. La visite médicale pour la saison 2019-2020 aura lieu au Centre Médico-sportif du Scorff (Vous devez prendre rendez-vous en appelant le 02/97/06/98/95). Le financement est assuré par le Comité Départemental.

Les parents doivent fournir toutes les informations relatives aux soins ou traitements que suivent les enfants. Un contrôle anti-dopage pouvant être mis en œuvre pour les athlètes du CLE, il est recommandé de signaler au médecin traitant ou tout autre personnel médical que l'enfant est susceptible de subir ce type de contrôle.

Article 7 : Suivi scolaire.

En cas de difficultés scolaires, une adaptation du rythme sportif sera étudiée avec les parents.

Article 8 : Transport et responsabilités

Les parents autorisent le transport de leur enfant par véhicule (véhicule de l'éducateur) dans le cadre des entraînements, des déplacements pour les visites médicales et/ou stages ou compétitions, ou autres initiatives relatives au fonctionnement du C.L.E.

La responsabilité des cadres du C.L.E est engagée uniquement lors des horaires mentionnés dans l'article 3 du présent règlement.

Article 9 : conditions d'admission

Le Conseiller Technique du Comité, avec l'ensemble des entraîneurs, sélectionne les joueurs, puis il informe le Président du club concerné. Par la suite, les propositions du Conseiller Technique sont validées par le bureau directeur du Comité.

Conditions :

- S'entraîner **au minimum 3 fois par semaine**, 2 séances CLE hebdomadaires obligatoires
- Participer à **tous les stages proposés**, (départementaux, régionaux, nationaux)
- Participer aux compétitions et tournois (voir article 12)

Article 10 : Maintien / Renvoi.

En fin d'année scolaire, la famille demande le maintien ou le retrait du C.L.E. pour leur enfant. Le maintien à chaque nouvelle saison sportive est soumis à l'approbation du Conseiller Technique qui appréciera les résultats sportifs ainsi que le comportement du joueur.

En cas de non-respect du règlement, les éducateurs et les responsables politiques élus sont susceptibles à tout moment de prononcer une sanction selon la gravité de la faute.

En cas de démission, les parents doivent adresser un mail au Comité stipulant la date effective de la démission entraînant la suspension des entraînements et des responsabilités qui en découlent.

Article 11 : Les Stages.

Départementaux obligatoires :

- 26 au 29 Aout 2019 - Plescop
- 28 au 31 Octobre 2019 – lieu à définir
- 25 au 28 février 2020 – lieu à définir
- 21 au 24 Avril 2020 – lieu à définir
- 21 Mai 2020 regroupement CLE – lieu à définir

Toutes ces dates sont prévisionnelles. Les enfants sélectionnés recevront des convocations par courrier ou par e-mail.

Articles 12 : compétitions obligatoires

- 1^{er} tour CF – 12- 13 Octobre 2019
- 2^{ème} tour CF – 23 et 24 Novembre 2019
- 3^{ème} tour CF - 25 et 26 janvier 2020
- 4^{ème} tour CF – 14 et 15 mars 2020
- Championnat du Morbihan – 28 et 29 mars 2020
- Championnat de Bretagne 30 et 31 mai 2020 (si qualification ou sélection)
- France minimes-juniors – 08 au 10 mai 2020 (si qualification ou sélection)
- France benjamins-cadets – 21 au 24 mai 2020 (si qualification ou sélection)

Autres dates :

- Tournoi régional de Cléguer le dimanche 08 septembre 2019
- Tournoi régional de FOLCLO Mai 2020
- Tournoi national de Plescop Mai 2020

Lors des tournois, chaque joueur effectuera 2 tableaux, les catégories seront proposées par les techniciens. Le coût des tableaux sera à la charge du joueur, environ 36 euros pour l'ensemble des tournois de la saison. Les inscriptions seront à régler au moment du pointage.

Article 13 : Documents

Tous les documents doivent être transmis au COMITE.

- Fiche médicale du Centre Médico-Sportif du Scorff avant le stage de rentrée (août)
- Contrat et règlement avant le stage de rentrée
- Coupon réponse (stage, tournoi)

Article 14 : Tarif

Le prix pour chaque enfant qui entrera au Centre Labellisé d'Entraînement pour la saison 2019-2020 sera de 150 Euros pour la saison sportive. Le paiement se fera par :

- Un ou plusieurs chèques à l'ordre du Comité du Morbihan
- Virement Bancaire
- Prélèvement Bancaire

Signature du joueur

Signature des parents

Nom et Prénom :	Nom et Prénom :
Date :	Date :

Signature du Président du club

Signature de l'entraîneur (club)

Nom et Prénom :	Nom et Prénom :
Date :	Date :

Le Président du Comité

Date :
